N° 21 | OCTOBRE 2025

tous pour

Rabastens pour tous

Votre mairie vous informe

p. 7

Les aménagements du cimetière

p. 10

Nouveau plan de circulation

p. 21

Retour en images sur le forum des associations

Les travaux de la piscine des Auzerals avancent

www.rabastens.fr

Restitution de fin d'année de l'école de musique communale le 6 juin.

2e édition du bal des pompiers organisé le 12 juillet (repli à la salle Béteille du fait de la météo).

La 17e édition des Moments musicaux du Tarn : le 18 juillet, concert sur le thème de « Rêverie française » dans l'église de Notre-Dame-du-Bourg.

Apéro- concert dans la cour du musée le 25 juillet : John et Maryk Asquiths chantent les comédies musicales.

Le 1er septembre, 1200 élèves ont retrouvé le chemin des établissements scolaires (publiques et privés) de Rabastens.

Le 29 septembre, le dîner des chefs d'automne au *9 en cuisine* réalisé par cinq chefs membres de l'association *Les Cuisineries françaises* et l*es Artisans du Goût* avec la participation du boulanger Rudy Salvan et de Jean-Luc Favarel du domaine In Ventis

La 19e édition du tournoi des vendanges organisé par le FC Vignoble (Lisle-sur-Tarn, Couffouleux et Rabastens) le 14 septembre sur le terrain de Lisle-sur-Tarn.

Le 26 septembre représentation à la Halle des *Fourberie de Scapin* de Molières par la compagnie d'Henry avec une mise en scène d'Antony Le Foll.

Octobre Rose : campagne de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein dans la cour de l'hôtel de Ville.

Exposition des Amis de Saint-Pierre-des-Blancs avec les artistes Gilles Charrière et Erik Charrier.

La rue du Pont del Pâ enfin rendue à la circulation

Rabastens sort enfin de la crise qui a fait suite à l'effondrement du bâtiment qui abritait la Caisse d'Épargne, qui a eu lieu le 30 juin 2024, il y un an et plus de trois mois. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avons dû faire face à des déconvenues et à des retardements désespérants : nous avons traversé l'épisode de l'amiante qui a figé le chantier pendant 6 mois de juillet à décembre 2024. Ensuite, la mairie n'avait pas de pouvoir décisionnaire sur ce dossier qui dépendait du seul propriétaire et des travaux qu'il voulait bien diligenter, ainsi que des rapports de l'expert qui avait été mandaté par le tribunal judiciaire. En nous démenant, la seule chose que nous avions obtenue, c'est un jugement du tribunal judiciaire qui nous autorisait, en cas d'arrêt des travaux, à pouvoir les faire en lieu et place du propriétaire et à ses frais (jugement de novembre 2024).

« Rabastens sort enfin de la crise »

Ensuite, le chantier a continué d'avancer tant bien que mal, sans que nous ayons besoin de prendre la main. Et, enfin, nous avons fait face à un dernier problème, celui de l'étaiement du mur côté quai de la Libération : en effet, l'expert judiciaire fait de cet étaiement une condition de la levée du péril et le propriétaire a de son côté produit une étude faite par un cabinet qui concluait à la non-nécessité de cet étaiement. Nous aurions donc pu nous retrouver dans une nouvelle impasse, si je n'avais pas décidé, en usant de mon pouvoir de police administrative, de prendre mes responsabilités en modifiant le périmètre de sécurité, décision de mon ressort, préalablement validée par le cabinet d'avocats défendant la mairie. C'est de toute évidence une décision de bon sens, chacun pouvant constater de visu qu'il n'y a plus aucun mur susceptible de tomber dans la rue du Pont del Pâ, ces murs ayant été soit déconstruits, soit étayés.

« Nous aurions pu nous retrouver dans une nouvelle impasse, si je n'avais pas décidé de prendre mes responsabilités en modifiant le périmètre de sécurité. »

Les travaux dans la rue du Pont del Pâ ont débuté le 8 septembre, travaux nécessaires dans cette rue, où il faut changer la canalisation d'eau, et mettre à niveau les réseaux de l'assainissement et du pluvial.

La réouverture du flux de la circulation dans la rue du Pont del Pâ et sur le pont est prévue dans la semaine du 20 octobre. Il restera ensuite à lever le péril quai de la libération, afin que les magasins et les habitants retrouvent leurs murs : nous nous y employons. Précisons que les quartiers historiques et fragiles, quartier Saint-Charles et quartier des Remparts, seront réservés aux seuls riverains. Enfin la circulation sur le rond-point de la mairie devra tenir compte des affaissements constatés qui seront traités dans des mois à venir, afin de ne pas retarder l'ouverture de la rue du Pont del Pâ.

« La réouverture du flux de la circulation dans la rue du Pont del Pâ et sur le pont est prévue dans la semaine du 20 octobre. »

Nicolas Géraud, *maire de Rabastens*

Mairie de Rabastens
3, quai des Escoussières - 81800 Rabastens
Tél. 05 63 33 64 00
accueil.mairie@rabastens.fr
www.rabastens.fr
Directeur de la publication : Nicolas Géraud

Rédaction : FR Communication
Création graphique : Tim Bastian - Atelier Kunstart
Impression : Imprimerie Rabastinoise
Trimestriel tiré à 3300 exemplaires
ISSN : en cours - Dépôt légal octobre 2025

Dans ce numéro

p.7 Les aménagements du cimetière

p.15 Travaux à la piscine des Auzerals

p.9 Assainissement : les travaux en cours

p.16 L'Ehpad de Rabastens : des décisions à prendre

p.10 Réouverture du pont : le nouveau plan de circulation

p.17 33 arbres plantés sur la promenade des Lices

p.18 De bons grains pour d'autres pains

p.12 Les documents de référence

p.14 Permis de louer

p.20 Agenda des animations

Infos pratiques municipales

Horaires d'ouverture de la mairie - 3 quai des Escoussières
Du lundi au vendredi de 9h à 12h de 14h à 17h - Le samedi de 10h à 12h
Contact standard : 05 63 33 64 00 - accueil.mairie@rabastens.fr
En dehors des heures d'ouverture, il faut appeler les services d'urgence (15-SAMU, 17-Gendarmerie, 18-Pompiers, 112-Urgences générales)

Le magazine municipal est distribué chaque trimestre dans votre boîte aux lettres. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez contacter la mairie pour lui signaler.
Le prochain numéro paraîtra en janvier 2026.

Municipalité

Un 5e bureau de vote à Rabastens

À la demande de la préfecture, un cinquième bureau de vote a été créé, car, légalement, les bureaux de vote ne doivent pas dépasser mille électeurs. Or, la commune de Rabastens compte environ 4800 électeurs. Lors des prochaines élections, les bureaux de vote se trouveront désormais répartis sur deux sites : le bureau 1 sera situé à la salle Paul Neuville à la mairie et les bureaux 2-3-4 et 5 seront à la Halle. Les électeurs recevront leur nouvelle carte avec le nouveau numéro de leur bureau, dû à la modification du découpage électoral, à la fin février 2026. Les administrés qui ont déménagé ou viennent d'arriver à Rabastens sont invités à le signaler à la mairie (service des élections) afin de pouvoir voter aux élections municipales avant le 6 février prochain, date de fin d'inscription sur les listes. Les dates des élections municipales ont été

en effet fixées. Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. La démarche peut se faire en ligne, en mairie ou par courrier.
Renseignements à la mairie
ou sur www.service-public.fr ■

Santé

Baignade interdite l'été : une réalité chaque année ?

Un peu de biologie pour commencer. En milieu aquatique, il existe deux types de cyanobactéries : les cyanobactéries dites planctoniques en suspension dans l'eau et les cyanobactéries benthiques qui se développent au fond des cours d'eau, principalement sur des supports minéraux (cailloux, rochers, sable…). Cet été à Rabastens, c'est la seconde variété de cyanobactéries

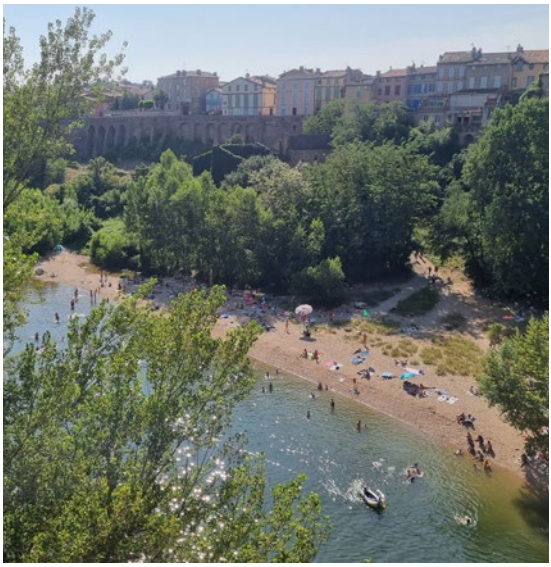

qui a été détectée lors des examens biologiques réalisés régulièrement afin de mesurer la qualité de l'eau de baignade, comme le prévoit la réglementation. Les proliférations de ce type de cyanobactéries sont rencontrées le plus souvent en période estivale et dans des eaux courantes peu profondes (rivières et certains grands fleuves), alors qu'on trouve plutôt les premières dans des plans d'eau ou des lacs. Pourquoi alors interdire la baignade ? Bactéries présentes naturellement dans les eaux douces, elles prolifèrent quand les conditions sont propices à leur développement (chaleur, lumière et peu de courant). À leur mort, elles sont emportés par le courant, forment des amas qui peuvent s'accumuler dans des zones stagnantes. Ces amas peuvent contenir une forte concentration en toxines, dangereuses pour la santé en cas d'ingestion. C'est pour cela que les cyanobactéries constituent un risque pour la santé des humains et les animaux qui consomment de l'eau contaminée, que ce soit lors d'une baignade, d'activités nautiques ou via la consommation de poissons contaminés, d'où l'interdiction de la pêche à ce moment-là. Les symptômes les plus courants sont gastro-intestinaux. Les personnes contaminées peuvent aussi être fébriles ou sujettes à des irritations cutanées. L'ingestion ou l'inhalation de cyanobactéries peut également provoquer des toxicités plus ou moins graves. Le danger est mortel pour les animaux. ■

Cet automne, la dernière tranche de travaux sera réalisée pour un montant de 22 885 €.

Projet

Les aménagements du nouveau cimetière et rappels pour la Toussaint

Tout en travaillant à l'aménagement du nouveau cimetière, la commune poursuit la végétalisation de l'ancien, en tenant compte des usages, de l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires et des enjeux environnementaux.

Les agents du service des espaces verts entretiennent tout au long de l'année l'ensemble des onze cimetières de la commune. Pour la Toussaint, notamment, les ayants-droits sont invités à entretenir leurs sépultures comme le stipule le règlement intérieur. Un travail de reprise de concessions à l'état d'abandon a été, par ailleurs, mis en œuvre pour les tombes qui ne sont plus entretenues et menacent ruine. Pour les personnes qui souhaitent des renseignements, il est possible de s'adresser au service chargé des cimetières : population.mairie@rabastens.fr
Un projet d'aménagement du nouveau cimetière est également en cours en collaboration avec le studio d'architecture paysagère *Nuances de vert*. L'objectif est de transformer ce lieu en un véritable cimetière paysager, propice au recueillement des familles et des proches en deuil. Cet aménagement vise également à contribuer à la création d'îlots de fraîcheur, tout en prenant en compte à la fois l'implantation des futures sépultures, les cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite et la végétalisation de cet espace. Le cheminement bordé de plantations ou de murets

végétalisés sera conçu pour éviter le caractère rectiligne des allées traditionnelles. Il intègrera notamment des zones de repos ombragées avec des bancs ou une pergola. Un patrimoine arboré est à créer avec une biodiversité à favoriser comme c'est aujourd'hui le cas dans de nombreux cimetières qui deviennent des espaces privilégiés pour la faune et la flore sauvage. L'utilisation d'essences végétales locales diversifiées est envisagée pour renforcer l'identité du site avec un choix tenant compte de leur résistance à la sécheresse. En matière de concessions, la commune a opté pour plusieurs types : concessions simples, doubles, cave urnes et columbarium, ainsi qu'un espace de recueillement et un jardin du souvenir. Le nouveau cimetière étant légèrement en pente, cela rendra possible l'aménagement de terrasses végétalisées pour stabiliser les sols et réduire les coûts de terrassement. Ce projet nécessaire pour répondre aux demandes et à l'augmentation de la population de Rabastens fera l'objet d'un phasage pluriannuel. ■

Les cimetières en chiffres

5 775 habitants et **11 cimetières** comprenant environ **1 820 concessions,**
dont **1 360 concessions** pour le cimetière principal.
Les plus petits, ceux de Saint-Salvy et de Mareux comptent chacun une vingtaine de concessions.

Disparition

Hommage à Emmanuel Perdriolle

Emmanuel Perdriolle, président depuis 2014 de l'association Chambre avec Vues, organisatrice du festival itinérant de musique de chambre dans le Rabastinois, nous a quittés à quelques jours du festival "Les Moments musicaux du Tarn" qui s'est déroulé du 18 au 20 juillet dernier. Fervent défenseur des valeurs associatives, il avait enchaîné pendant douze ans les éditions des Moments musicaux du Tarn. Il a assisté aux réunions préparatoires de la 17e édition avec courage et détermination et comptait bien en assurer l'ouverture malgré son état de santé. Son équipe d'administrateurs garde le souvenir d'un personnage motivant, à l'écoute, arbitrant avec délicatesse et beaucoup d'humour les échanges animés des réunions… Il laisse un grand vide, mais de bons souvenirs. Le public fidèle des concerts en parle avec bienveillance et regrets. L'équipe a tenu à lui adresser un sincère merci pour ce qu'il avait apporté pendant ces années pour la musique et le dynamisme culturel de Rabastens. ■

La question

Les poteaux téléphoniques : qui gère leur entretien ?

C'est la question qu'ont pu se poser nombre d'automobilistes en constatant à l'entrée de Rabastens les poteaux téléphoniques tombés à terre, tordus voire cassés suite à la tempête du printemps. Si les fils ne sont pas endommagés, les poteaux n'ont toujours pas été réparés à l'heure où le journal est mis sous presse. La mairie, qui n'en a pas la gestion, a bien signalé le problème au gestionnaire. Rappelons que les fils assurent les connexions téléphoniques et la fibre. Ce réseau dépend du concessionnaire Orange, la collectivité a

fait en sorte de signaler immédiatement ce dommage, une application « dommages réseaux » permet en effet aux particuliers et collectivités de déclarer une panne, un poteau au sol, un câble arraché. Orange a informé la mairie que la problématique de résolution venait de la présence d'une ligne à haute tension (HTA) à moins de trois mètres des poteaux à repositionner. Après plusieurs mails et échanges, Orange a opté pour le déplacement de l'ouvrage demandant une traversée de voirie départementale. Cette permission de voirie a été étudiée par les services du Département qui ont donné une réponse positive à la réalisation des travaux le 27 août dernier. Orange indique que les travaux « devraient » être réalisés courant octobre. ■

Logement touché par un retrait gonflement des argiles : comment bénéficier d'une aide ?

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), aggravé par les sécheresses successives, provoque chaque année de nombreux désordres dans les maisons individuelles : fissures, affaissements, instabilités des fondations… Jusqu'à présent, les dégâts étaient pris en charge uniquement après coup, via l'assurance catastrophe naturelle. Mais depuis le décret du 6 septembre 2025, une aide préventive expérimentale a été mise en place dans onze départements pilotes, dont le Tarn.

Prévenir avant d'avoir à réparer

Ce nouveau dispositif vise à anticiper les désordres structurels causés par le RGA, grâce à un accompagnement et à une aide financière à deux niveaux. La première concerne la phase d'étude avec réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du bâtiment et assistance à maîtrise d'ouvrage. La seconde concerne la réalisation des travaux préventifs recommandés par le diagnostic.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Le dispositif concerne certaines maisons individuelles, répondant à des conditions précises. Il s'agit de constructions existantes, situées en zone d'exposition forte au RGA (carte consultable sur le site Géorisques) et de logements achevés depuis plus de quinze ans. Seuls les propriétaires occupant, sous conditions de ressources, peuvent en bénéficier à la condition que la maison n'ait pas déjà subi de dommages compromettant sa solidité structurelle. La demande d'aide s'effectue en ligne, via la plateforme sécurisée : démarches-simplifiées.fr ■

Travaux d'assainissement : ce qu'il faut savoir

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'assainissement avancent grâce à la coordination des entreprises, sous l'égide du Syndicat d'assainissement et d'eau potable du Gaillacois. Où en est-on ? Que reste-t-il à faire ? Réponses.

Après la rue Élie Aymeric cet été, l'entreprise SNR s'est positionnée à la rentrée à la jonction des rues Croix Saint-Jacques et Pont de Murel avant de poursuivre vers la rue Croix Saint-Jacques, tout cela en maintenant la circulation. L'entreprise finira son intervention par la rue Pont de Murel. Une information sera déposée dans les boîtes aux lettres des habitations concernées. Parallèlement, l'entreprise SCAM TP a débuté ses travaux début octobre, dès que le Département lui en a donné l'autorisation, l'objectif étant d'avoir suffisamment avancé pour laisser la place au Rallye Cœur des Vignobles le 29 novembre. Rappelons que ce programme de travaux est primordial pour sécuriser les réseaux et les rejets. « *Les entreprises mettent tout en œuvre pour que les activités du quotidien puissent se dérouler dans les meilleures conditions et pour faire face aux aléas en temps réel* », indique Ludivine Paya, adjointe au maire délégué à l'assainissement. « *Il faut saluer le travail d'orfèvre mené par l'entreprise Oulès sur la rue du Pont del Pâ. Sous la pression forte du calendrier, elle a su faire face à un ensemble de contraintes techniques assez complexes.* » À la vétusté des réseaux s'est en effet ajoutée leur multiplicité (gaz, haute tension, eau potable, fibre…), sans oublier les précautions imposées par l'effondrement de la Caisse d'Épargne. Il était important de finir le chantier pour ne pas y revenir avant au moins une cinquantaine d'années et permettre de libérer la voie pour la réouverture de la rue à la circulation automobile. ■

Réouverture de la rue du Pont del Pâ, nouveau plan de circulation

Après les travaux de réseaux d'eau rue du Pont del Pâ, la réouverture de la circulation entre Rabastens et Couffouleux donne lieu à la mise en place d'un nouveau plan de circulation en centre-bourg. Explications sur les changements.

Pourquoi des feux tricolores ?

Cette option a été retenue parmi plusieurs scénarii. Les feux permettront une meilleure alternance des flux rue du Pont del Pâ, en attendant que des feux définitifs intègrent la détection de véhicules pour améliorer la circulation, notamment aux heures creuses. Des ajustements seront effectués en fonction du bilan de l'expérimentation. « *Il est évident que cela n'empêchera pas l'attente aux heures de pointe, principalement le matin entre 8h et 9h et le soir entre 17h et 18h, où environ 300 véhicules sont comptabilisés par heure* », prévient Christian Laroche, adjoint au maire chargé de ce dossier complexe. « *Il n'y a pas de solution miracle.* »

Pourquoi le carrefour a-t-il été modifié ?

L'instabilité d'une partie du carrefour a obligé à revoir dans son ensemble le passage des véhicules à cet endroit. Le positionnement des feux a amené également à mettre en place des cédez-le-passage qui doivent éviter de congestionner ce carrefour et faciliter la circulation pour les véhicules qui se dirigent notamment vers les entrées de ville. Il est fortement recommandé pour les automobilistes de ne pas s'engager dans la carrefour

Une partie de la promenade des Lices est réservée à nouveaux aux piétons.

alors que le feu est au rouge, au risque de bloquer la circulation. « *L'espace est contraint et il est important d'anticiper* », indique l'élu.

Pourquoi le centre-bourg n'est-il plus accessible aux voitures ?

Il le reste pour tous les riverains qui seront progressivement équipés d'un macaron leur permettant d'entrer dans le quartier Saint-Charles ou des Remparts, où des bornes rétractables seront installées progressivement. Une communication est prévue à leur intention. L'accès est donc réglementé et doit être respecté. La circulation sera toujours possible quai des Escoussières pour les riverains et les personnes à mobilité réduite notamment qui disposeront de places pour stationner devant la pharmacie. Le stationnement sur le quai comprend ainsi trois places en zone bleue, deux places PMR et deux dépose-minute.

Quels changements pour le stationnement sur la promenade des Lices ?

En face du café des sports, le stationnement passe en zone bleue. La partie entre la mairie et le café des sports est désormais un espace piéton dans sa totalité, comme cela l'était auparavant. Le parking autour du monument aux morts reste ouvert selon les mêmes modalités.

Pourquoi une vélorue sur le pont ?

La largeur limitée du pont, la sécurisation des piétons sur les trottoirs et des vélos sur la chaussée ont amené les collectivités et le Département à choisir l'option du vélorue où les vélos sont prioritaires sur la voiture et ont la même emprise qu'elle sur la voie. Il est interdit de les doubler. Vitesse maximum autorisée : 30 km/h. ■

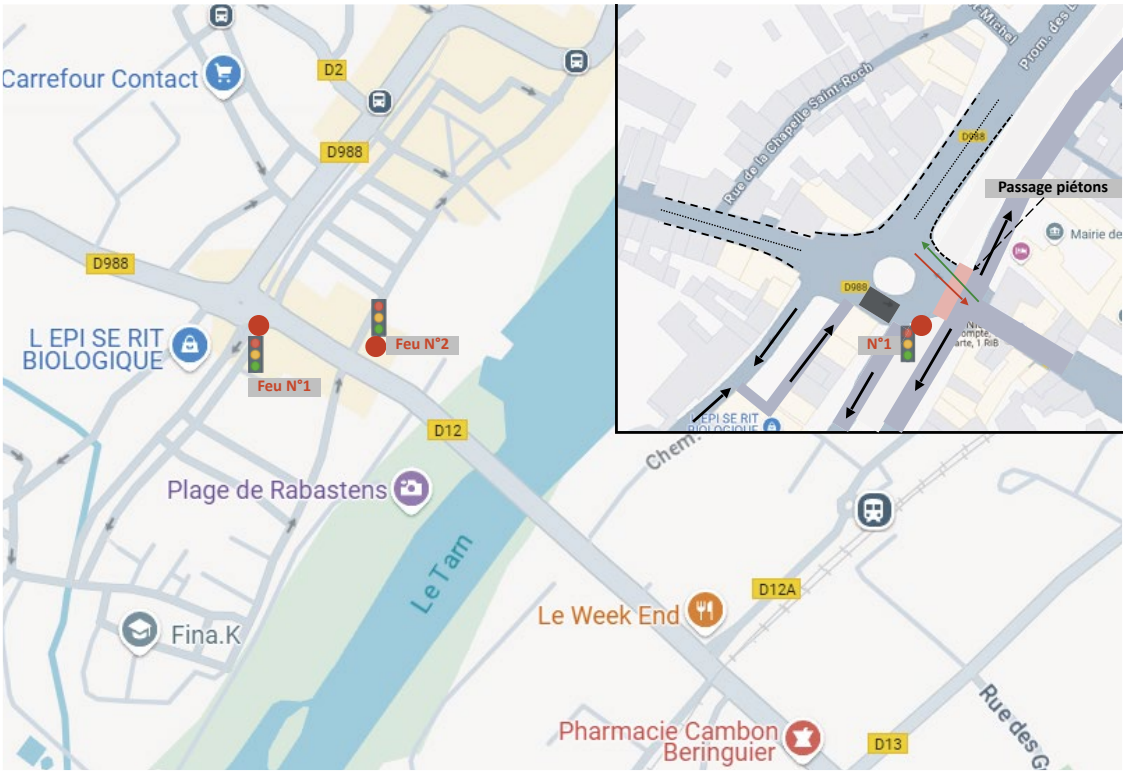

Les documents de référence à Rabastens

Ils sont bien utiles pour gérer un certain nombre de monuments et de sites rabastinois et connaître leur usage permet de mieux comprendre certains enjeux.

Le Plan local de gestion

Le 2 décembre 1998, le bien culturel en série « Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » était inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ce bien est aujourd'hui constitué de 34 édifices, 7 ensembles patrimoniaux et 7 sections de sentier, témoignant des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. L'église Notre-Dame-du-Bourg est un des édifices remarquables des chemins. Elle participe ainsi à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble qui forme un héritage appartenant à l'humanité entière. Cette inscription génère de fait quelques obligations, notamment celle d'établir un Plan local de gestion, dont les objectifs sont les suivants : assurer les meilleures conditions de conservation de cette composante du bien, garantir un très haut niveau de qualité en ce qui concerne l'accueil, l'accessibilité et la valorisation du monument, enrichir la connaissance scientifique, favoriser la mise en réseau du bien, son rayonnement culturel et évaluer l'impact socio-économique de son développement. Ce plan, validé par une commission locale de gouvernance de l'église de Notre-Dame-du-Bourg, avait établi un constat d'état de l'édifice et proposé un plan d'action. Il a été prévu sur la période 2022- 2027. Il comprend notamment les travaux de restauration de l'édifice. La mise en œuvre du Site patrimonial remarquable, ainsi qu'une série de travaux visant à rétablir l'édifice dans un ensemble harmonieux, ont permis ainsi de valoriser l'église au cœur du vieux Rabastens. Par ailleurs, une série d'actions de communication et de médiation ont été définies avec pour objectif de recréer le lien entre l'église et le pèlerinage jacquaire. La mise en réseau de Notre-Dame-du-Bourg et la participation au développement touristique de la voie Conques-Toulouse sont également des éléments phares du plan.

Le Projet scientifique et culturel (PSC) du musée du Pays rabastinois

C'est une démarche visant à définir la vocation du musée et à favoriser son développement. Le musée du Pays rabastinois s'est construit en mettant en valeur les artistes locaux et le patrimoine culturel, historique et artistique local (peintures, archéologie, poteries, art sacré, haute couture). Le PSC est un document qui définit les grandes orientations et les stratégies du musée pour les cinq à dix ans à venir. Il se doit de prendre en compte toutes les missions du musée à commencer par les collections : leur conservation, leur

restauration, l'acquisition de pièces, la gestion et les études et recherches. L'étude des publics, l'accueil des visiteurs, les activités culturelles et pédagogiques et la muséographie sont également abordés. Ce document est aujourd'hui en phase de réécriture après l'avis formulé par la Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie. Il s'attache à mettre notamment en avant la démarche d'inventaire et de recollement (recensement) des œuvres (engagée en septembre 2025), l'élaboration d'un cahier des charges en vue de la construction de réserves pour stocker les œuvres dans des conditions optimales, et un diagnostic réalisé par un architecte du patrimoine sur le bâtiment du musée actuel.

Le Site patrimonial remarquable

Rabastens a été classé Site patrimonial remarquable (SPR) par arrêté ministériel du 22 décembre 2021. Cette procédure se composait de deux phases : la création du SPR par la délimitation de son périmètre et l'élaboration de l'outil de gestion dédié à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, contenant les règles applicables dans le périmètre de protection, ce qu'on appelle le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). Ce classement avait pour objectifs de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. À Rabastens, le périmètre du Site patrimonial remarquable (SPR) comprend les différents quartiers de la ville ancienne : le Castrum, le bourg et les cinq faubourgs. Le SPR vise à protéger le patrimoine bâti et végétal – sauvage ou domestiqué. En amont et en aval du Tarn, le périmètre s'étend pour protéger les vues, depuis le pont, sur les berges de la rivière. Au nord-ouest, il se développe derrière la Chartreuse (hôtel de Carrière) pour intégrer la maison de Jane Atché, artiste peintre de style Art nouveau, dont certains tableaux sont présentés au musée du Pays rabastinois. Le SPR englobe donc le site inscrit ainsi que la zone tampon Unesco autour de Notre-Dame-du-Bourg. Il se substitue par ailleurs au périmètre des abords de 500 mètres autour des monuments historiques classés ou inscrits, ce qui relève d'une réglementation assez stricte en matière d'urbanisme. Ainsi, tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis sont soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, sans exception. Le 13 mai dernier, la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables s'est réunie et a acté le projet de PVAP pour la commune de Rabastens. Celui-ci devait être examiné par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Le Règlement intérieur des cimetières

Ce règlement concerne les onze cimetières de la commune de Rabastens. Il a été voté au conseil municipal en 2025. Ce document rappelle la législation funéraire dont peuvent prendre connaissance les administrés en se rendant en mairie au service de l'état civil, mais aussi sur le site de la mairie à la rubrique « cimetière ». Ce règlement est également transmis aux nouveaux ayants-droits qui viennent d'acquérir une concession. On trouve dans ce document différentes informations relatives à l'inhumation, la durée des concessions, l'entretien des tombes, leur ornementation, les autorisations de travaux, la réduction des corps, etc. Il permet notamment d'informer les marbriers ou les pompes funèbres sur les réglementations en vigueur. Il est à noter qu'un plan de l'ensemble des cimetières est en cours de réalisation.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Cet outil opérationnel permet de faire face en cas d'événement majeur relatif à la sécurité civile. L'objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour protéger au mieux la population des risques encourus. L'activation du PCS se justifie en réponse à divers risques majeurs, tels que : des risques naturels (inondations, tempêtes, incendies de forêt, épisodes neigeux, etc.), des risques technologiques (pollution chimique,etc.) ou des risques sanitaires (épidémies,etc.) ou des accidents majeurs (accident routier, ferroviaire, explosions). En fonction de la gravité et de l'ampleur de la situation, le maire peut faire appel aux services départementaux spécialisés (pompiers, gendarmerie, services techniques, etc.) pour soutenir les ressources locales dans la gestion de la crise. En fonction des risques connus, le PCS détermine les mesures à prendre, il diffuse l'alerte et les consignes de sécurité ; il recense les moyens disponibles. ■

Permis de louer à Rabastens : ce qu'il faut savoir avant de mettre son bien en location

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la lutte contre l'habitat indigne, la Communauté d'agglomération, en lien avec la commune de Rabastens, a mis en place le dispositif "Permis de louer" à Rabastens à titre expérimental depuis le 22 janvier 2025.

Le dispositif Permis de louer, instauré par la loi Alur (Accès au logement et urbanisme rénové), permet de lutter contre l'habitat indécent et insalubre, en garantissant aux locataires un bien conforme aux normes de santé et de sécurité. Pour rappel, il s'adresse à tous les propriétaires bailleurs (particuliers ou agence) d'un logement locatif, situé dans un périmètre déterminé. Le plan du périmètre peut être consulté sur https://carto.gaillac-graulhet.fr/habitat_pdl. Il couvre principalement le quartier ancien situé entre la rue du Pont Del Pâ et la maison de retraite les Terrasses. Il faut noter que, depuis le 1er janvier 2025, un logement dont le Diagnostic de performance énergétique (DPE) affiche la lettre G ne peut plus être mis en location. Pour les personnes qui envisagent de mettre leur logement en location, un certain nombre de mesures obligatoires sont à prendre.

1. Déposer une demande d'autorisation de mise en location avec le formulaire Cerfa 15652*01.
2. Y joindre les pièces obligatoires (DPE, état des installations électriques et gaz, présence amiante, exposition plomb…).
3. Transmettre la demande, soit par mail à permis-delouer@gaillac-graulhet.fr, ou par courrier/ou en main propre auprès de l'accueil de la mairie.

Le logement fera ensuite l'objet d'une visite et sera évalué sur la base d'une grille de critères objectifs portant sur la salubrité du logement et la sécurité de l'occupant. Sur la base du rapport de visite, le maire prendra un arrêté de décision : accord, accord sous conditions ou refus. L'autorisation devra obligatoirement être jointe au bail de location à l'intention du locataire. Sans cette autorisation, la location est interdite. Des sanctions peuvent s'appliquer. Cette demande doit être effectuée à chaque nouveau bail (première mise en location ou changement de locataire) ■

Le permis de louer concerne tout le quartier Saint-Charles.

Renseignements : Service Habitat – Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
permisdelouer@gaillac-graulhet.fr
Mairie de Rabastens : 05 63 33 64 00

Environnement

Le protoxyde d'azote : la nature polluée durablement

L'été dernier, la police municipale a alerté sur la présence de bonbonnes ou de cartouches vides de protoxyde d'azote laissées à l'abandon sur le domaine public. Comme les poppers, le protoxyde d'azote est généralement consommé par des populations jeunes qui recherchent par inhalation de ce gaz une euphorie rapide, une diminution de l'anxiété, des illusions sensorielles, voire une altération de la conscience. Appelé couramment « gaz hilarant » ou « proto », c'est un gaz incolore d'abord utilisé dans le milieu médical pour ses propriétés anesthésiques et analgésiques. On peut également l'utiliser pour les siphons à chantilly ou pour gonfler des ballons, d'où la possibilité de s'en procurer légalement. Or, utilisé de manière détournée, par inhalation principalement, il peut représenter un réel danger pour le consommateur sans oublier la pollution de l'environnement liée à l'abandon de ce genre de déchets. Une prise de conscience s'impose pour réduire son usage et éviter d'éventuels accidents graves. Il est recommandé de signaler la présence de bonbonnes à la police municipale. ■

Point sur les travaux à la piscine des Auzerals

Le chantier de rénovation de la piscine, assuré par le cabinet AGS Architectures, se poursuit. Petite visite du chantier avant la réouverture prévue au printemps 2026.

Le bassin de 25 mètres a conservé ses cinq couloirs de nage. Les systèmes de filtration ont été remplacés. Il reste à installer le liner avant la mise en eau prévue au printemps prochain. Profondeur maximum : 2,10 m.

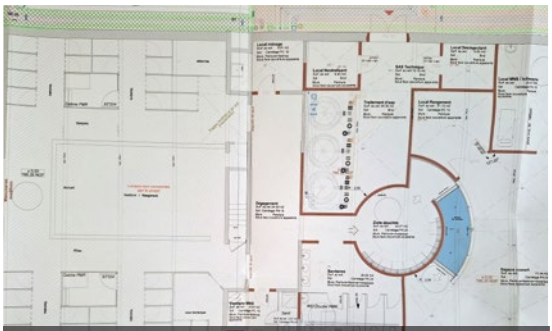

Le plan du chantier présente les différents espaces de la piscine qui devraient être ouverts au public pour la fin du printemps 2026. On devine bien l'espace des vestiaires, la zone douches et les locaux techniques.

Le petit bassin et la plage ont été aménagés à l'emplacement de l'ancienne fosse à plongeon qui a été comblée. Un espace agréable pour surveiller les petits tout en étant dans l'eau !

L'ancien bassin intérieur a été comblé. À l'arrière, des cloisons ont été créées pour les douches. Il reste à mettre en place devant le bâtiment des baies vitrées qui pourront être ouvertes aux beaux jours.

À droite, le futur local des maîtres nageurs et l'infirmerie.

L'espace des vestiaires reste encore à restructurer.

L'Ehpad de Rabastens : une situation financière complexe et difficile

En attendant d'engager la restructuration de l'Ehpad sur un seul site, solution préconisée pour alléger les charges et assurer la pérennité de l'établissement, plusieurs mesures sont prises pour pallier son déficit.

L'état des lieux

Tout le monde sait que l'Ehpad de Rabastens (97 places d'Ehpad et 21 places de résidence autonomie) connaît une situation financière problématique depuis une quinzaine d'années. Ainsi, le déficit était de -341 000 euros en 2014, -290 000 euros en 2015, -269 000 euros en 2016 et -337Ó000 euros en 2017. En outre, fin 2013, il y a eu une manifestation des personnels contre la suppression de six postes qui s'est traduite par l'annulation de ces suppressions et l'attribution de 157.000 euros de crédits non reconductibles par l'Agence régionale de santé.

Rappelons que cette situation documentée par des audits récurrents (A2MO et C5P en 2019, KPMG en 2024 et EXCO en 2024) est due aux raisons suivantes : établissement situé sur deux sites distincts (l'Hermitage et les Terrasses) ne permettant pas d'optimiser les moyens et plus coûteux en personnel par rapport à un établissement de taille équivalente, colocalisation sur le site des Terrasses de lits d'Ehpad et de résidence autonomie, bâtiments vieillissants, non fonctionnels qui ne sont plus aux normes (et qui de ce fait participent aux difficultés des personnels et augmentent, in fine, l'absentéisme), enfin, emprunts et amortissements des modernisations antérieures toujours en cours (2,5 millions d'euros) qui ne permettent pas à l'établissement de financer de nouveaux travaux. Signalons qu'un emprunt de 2008 sur cinquante ans pour des travaux de modernisation sur les Terrasses n'a vu son amortissement ne commencer qu'en 2017. Le prix de la journée de l'Ehpad qui est un des plus élevés parmi les établissements publics du Tarn, permet en partie seulement de minimiser les difficultés financières structurelles de l'établissement.

Depuis la Covid, 70% des Ehpad publics (chiffres 2024) sont déficitaires du fait essentiellement de l'inflation, dont la hausse de l'énergie et de l'alimentation, mais aussi des mesures (Ségur Santé) prises par le gouvernement envers les personnels de la fonction publique hospitalière, mesures qui pèsent aujourd'hui lourdement sur les charges des Ehpad. Cette situation que connaissent les Ehpad frappe de plein fouet celui de Rabastens dont la situation était déjà chancelante. Le budget prévisionnel qui a été voté pour 2025 fait apparaître un déficit d'environ 700 000 euros.

Les perspectives

Le conseil d'administration et la co-direction assurée par l'hôpital d'Albi-Gaillac-Graulhet ont proposé en 2024 un projet d'investissement, demandé par les autorités de tutelle (l'Agence régionale de santé et le département du Tarn). Ce projet qui donne un avenir à l'Ehpad de Rabastens prévoit la relocalisation de 44 places d'Ehpad sur le foncier disponible sur le site de l'Hermitage (avec une recapitalisation de 1,9 millions d'euros pour assainir la situation financière et dégager une capacité d'autofinancement). Quant au site des Terrasses, il pourrait être vendu à un opérateur pour un projet à destination des seniors. Ce projet de relocalisation est soutenu par l'ARS et la décision du Département qui doit en financer une partie est attendue. Si ce projet n'aboutit pas, la seule solution sera de vendre l'Ehpad a un opérateur privé, voire, à terme, de fermer l'établissement. Des contacts ont déjà été pris avec une dizaine d'opérateurs qui ne remettent pas en cause la gestion actuelle de l'Ehpad, mais qui pointent du doigt les déficiences structurelles de l'établissement déjà évoquées. Dans l'immédiat, la gestion de l'établissement continue de se faire en co-direction avec l'hôpital d'Albi-Gaillac-Graulhet avec l'ambition et la détermination de réduire au maximum les déficits et d'assurer dans les meilleures conditions possibles la vie des résidents.

L'augmentation du prix de la résidence autonomie de 24 %

Dans ce contexte particulièrement difficile, l'autorité de tutelle a demandé qu'une gestion plus rigoureuse soit faite sur la répartition des charges entre l'Ehpad et la résidence autonomie. Cette décision d'une révision significative du prix de la journée, validée par le Département dans son arrêté du 3 juillet 2025, n'a pas été prise à la légère ; elle est rendue nécessaire en raison de la nécessité de rééquilibrer les ressources humaines réparties entre l'Ehpad, la résidence autonomie au regard du contrat pluriannuel signé entre l'établissement, l'Agence régionale de santé et le Département en 2022. Par exemple, un temps d'agent administratif en charge des services économiques a été affecté sur la résidence autonomie, car cette personne gère la partie administrative spécifique de la résidence autonomie. Or, jusqu'à présent, seul l'Ehpad supportait l'ensemble des charges administratives des deux structures. La hausse des taux d'intérêt d'un emprunt lié à la résidence autonomie et la prise en compte des dotations aux amortissements relatifs à la résidence autonomie,jusqu'ici supportés par l'Ehpad, expliquent également la nécessité d'augmenter les tarifs s'appliquant à la journée. Aujourd'hui, des actions sont menées par l'Ehpad, comme par le CCAS de la commune de Rabastens, pour accompagner dans leurs démarches les résidents (demande d'aide sociale à l'hébergement) afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien financier, notamment ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour prendre en compte cette augmentation. ■

Plantation d'arbres et aménagement du monument aux morts

Après l'abattage sur la promenade des Lices des platanes atteints par le chancre coloré, la commune a étudié comme annoncé la plantation de nouveaux arbres et l'aménagement du monument aux morts.

On les attendait ; ils arrivent ! Des arbres seront plantés cet automne, là où avaient été abattus les platanes atteints par le chancre coloré. Cette opération, qui aura lieu en fin d'année ou en hiver pour faciliter l'enracinement, s'inscrit dans une étude de réaménagement sur le centre-bourg qui comprend ici la promenade des Lices et du Pré vert, mais également la halle, la place Saint-Michel et la place autour de Notre-Dame-du-Bourg. Un premier phasage de travaux sur la partie haute de la promenade des Lices doit démarrer cet automne avec la plantation de 33 arbres en lieu et place des platanes abattus. L'espace du monument aux morts fera à cette occasion l'objet d'un nouvel aménagement permettant d'identifier clairement cet espace en y permettant une meilleure circulation, notamment lors des cérémonies. La grille du monument aux morts sera repositionnée à l'identique autour afin de rendre à ce monument son identité. Les franges du square seront composées de bordures basses buissonnantes en bandes alternées de deux variétés (romarin rampant,…) et la création d'un

parterre sera prévue à l'arrière du monument, composé d'une prairie de graminées et autres plantes basses couvre sol. Au centre de la promenade, une zone dédiée à la circulation automobile sera maintenue comme actuellement avec néanmoins une réduction de la largeur de la voie afin de favoriser et sécuriser davantage les espaces réservés aux piétons. L'option retenue pour le revêtement est un stabilisé semblable à celui déjà existant avec un sable de même granulat et de coloris que l'actuel. ■

33 arbres replantés

La replantation des arbres se fera en respectant l'alignement et l'implantation d'origine afin de garder son identité à la promenade. Pour les 33 nouveaux arbres, le choix a porté sur une diversité d'essences : Acer platanoide (érable plane), Fraxinus excelsior (frêne commun), Fraxinus ornus (frêne à fleurs), Mélia azedarach (Lilas de perse), Koelreuteria paniculata (Savonnier de chine), Celtis australis (Micocoulier de Provence). Ce choix est justifié à la fois par le fait de rester sur des arbres à feuilles caduques en adéquation avec les platanes de la promenade, mais aussi de privilégier des arbres à croissance assez rapide qui supporteront assez bien le réchauffement climatique. Les travaux comprendront la création de fosses de plantation, le décompactage du sol, l'apport de terre végétale et le tuteurage. Lorsque le revêtement de sol de la promenade sera repris, des lisses basses en acier seront mises en place autour des fosses de plantation afin de limiter les piétinements.

Mathieu Rivet

De bons grains pour d'autres pains

Après vingt ans dans le commerce et la communication, Mathieu Rivet est devenu boulanger à 42 ans. Rencontre avec un artisan heureux.

Mathieu Rivet est « un reconverti ». « *J'ai été malheureux pendant vingt ans dans le commerce et la communication et je me suis mis à faire des baguettes insipides à la maison* », s'amuse-t-il. Après s'être formé durant quatre ans chez un paysan boulanger – Lou Païs Bio à Montgaillard – et chez d'autres boulangers traditionnels à Paris et Toulouse, Mathieu décroche son CAP en 2022. Il a d'abord créé son fournil à Bessières, fait les marchés, puis ouvert sa boulangerie *Bronson fait du pain*, à Rabastens, en avril 2024.

À 45 ans, Mathieu est un passionné. Il façonne, pétrit et surveille amoureusement sa pâte, avec cette volonté de revenir aux valeurs ancestrales.

> **« Ce qui est réjouissant dans ce métier, c'est de partir de la farine, de l'eau, et d'entendre les clients vous dire : "J'ai beaucoup apprécié votre pain." »**

« *J'élabore tous mes pains avec des farines bio et locales, sur levain naturel de blés anciens, avec de l'eau pure à 90%, filtrée et reminéralisée, et du sel de Guérande non traité.* » Les céréales, mélanges de blés, ainsi que blés anciens, moins gourmands en eau, comme le grand épeautre, le petit épeautre, le barbu du Roussillon, le Khorasan, ou encore le rouge de Bordeaux, sont tous cultivés dans le Tarn-et-Garonne ou le Lot-et-Garonne par des paysans meuniers travaillant à la meule de pierre. « *Je travaille en pétrissage manuel et en fermentation longue. Je façonne tous mes pains à la main, des tourtes de campagne aux petites flûtes. Les quantités disponibles varient selon mes stocks de farine, liés aux productions des paysans.* »

À la tête de sa boulangerie depuis maintenant un peu plus d'un an, Mathieu tire de la fierté à parler

de son travail : « *Je ne prétends pas toujours réussir tous mes pains. J'expérimente ; il faut savoir rester humble. Ce qui est réjouissant dans ce métier, c'est de partir de la farine, de l'eau, et d'entendre les clients vous dire : "j'ai beaucoup apprécié votre pain" ! C'est un vrai plaisir de travailler à Rabastens. J'aime les gens d'ici.* » Mathieu milite pour un pain plus digeste, plus nourrissant et riche en minéraux et vitamines. « *Le pain doit être rassasiant et se conserver. Mes clients le gardent ainsi plusieurs jours sans problème, résume-t-il, le pain que je propose est vivant.* » Ici, les pains de saison – au raisin, à la figue ou à la noix – côtoient des focaccias, l'été, ou des pains de méteil, plus gourmands, l'hiver. Savourez leur goût unique et authentique et laissez-vous entraîner par la passion de Mathieu, si fier de voir sortir son pain du four. ■

Bronson fait du pain
4, bis place Guillaume de Cunh à Rabastens
Ouvert du mardi au vendredi : 11h - 14h et 16h30 - 19h et le samedi : 9h - 13h.

Un apprenti motivé

Abdi, originaire de République démocratique du Congo et en attente de papiers, a rencontré Mathieu Rivet au Populaire. Le jeune homme apprend le métier depuis le début de l'année et a signé son CDD à la mi-juin. Dès l'obtention de son titre de séjour, il ambitionne de se préparer au CAP. « *Je me sens bien à Rabastens. J'aimerais y rester et je suis fier de travailler avec Mathieu.* »

Pourquoi ces horaires d'ouverture ?

Le travail en fermentation longue demande une certaine organisation. Ainsi, le lundi, Mathieu Rivet prépare la fournée du mardi. Il cuit ses pains le matin et, pendant la cuisson, il pétrit la pâte pour la fournée du lendemain. L'après-midi, il divise et il façonne les pains avant d'ouvrir de nouveau pour la vente. Et ainsi de suite chaque jour.

Qu'est-ce qu'un blé ancien ?

Un blé ancien n'a pas été modifié par l'homme. Le gluten qu'il contient est naturel et beaucoup moins « tenace » que celui contenu dans les farines raffinées.

Qu'apporte la fermentation longue ?

La fermentation longue (22 à 24 heures chez Bronson) permet un travail lent et complet du levain naturel de blés anciens. Ainsi, le goût se développe davantage avec des arômes plus complexes et une meilleure fusion des saveurs. Sur le plan nutritionnel, la fermentation longue favorise la digestion du pain en décomposant les glucides, lipides et autres protéines contenus dans la farine. Elle permet une baisse de l'indice glycémique.

À noter dans votre agenda de l'automne

Octobre

Dimanche 26

Octobre Rose
Marche organisée par la mairie en faveur du dépistage du cancer du sein. départ à 9h30 devant la mairie – participation libre au profit de la Ligue du cancer du sein. Parcours de 6 km à la portée de tous avec petites haltes aux lavoirs.

Vendredi 31

Soirée spectacle
organisée par la Cie Nanaqui
La Halle

Novembre

Samedi 1 et dimanche 2

Exposition avicole
Salle Béteille

Samedi 1

Déambulation
par la Cie Nanaqui

Vendredi 7

Soirée la Saison
à partir de 12 ans
La Halle à 20h30
La Saison Comedy Club. Soirée Stand Up et Musique. Trois humoristes et un DJ/MC avec 4 univers et styles différents pour 1h15 de show auquel s'ajoute un petit mix d'after rigolo de Monsieur Tristan pour se quitter en musique. Ouverture des portes 19h30. Petite restauration sur place.

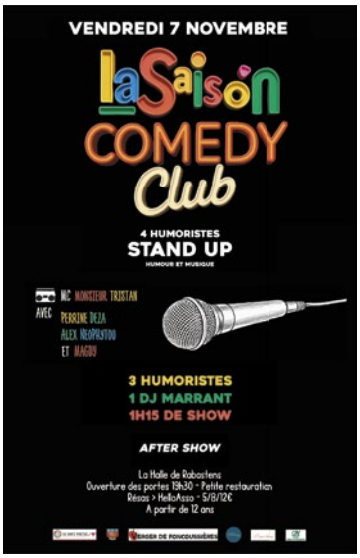

Réservations : on peut réserver et payer sa place directement sur : www.helloasso.com/associations/la-saison
Tarifs : Normal 12€. Réduit 8€ (demandeur d'emploi, minima sociaux, intermittents, étudiants, - de 18 ans)
lasaison.rabastens@gmail.com

Dimanche 9

Loto des pompiers
Salle Béteille

Dimanche 23

Vide-grenier du club de basket
Salle Béteille

Samedi 29 et dimanche 30

Rallye du cœur des vignobles
organisé par l'écurie des deux rives

Décembre

Vendredi 5

Illuminations
organisées par la mairie
et concert de Noël avec Mamz'elle Bee & The Gingerbreads
La Halle

Lundi 8

Don du sang à la Halle

© EFS Lionel Rault

Du vendredi 12 au dimanche 14

Marché de Noël
organisé par Lo Comitat Festayre

Jeudi 18

Concert de fin d'année de l'école municipale de musique

Forum des associations

Près d'une soixantaine d'associations de Rabastens (culturelles, sportives, environnementales, solidaires...) ont fait leur rentrée le 7 septembre dernier sur le parking Auger Gaillard. Le public était au rendez-vous pour trouver une activité de loisir, s'engager comme bénévole et faire de belles rencontres. Retour sur cet événement fédérateur et populaire qui témoigne du dynamisme associatif à Rabastens.

La majorité municipale

En cette période préélectorale qui impose la plus grande réserve aux listes sortantes, nous avons décidé de ne pas nous exprimer dans cette tribune libre, respectant ainsi scrupuleusement les règles encadrant la communication des élus.
Le bulletin municipal reste un outil d'information au service de tous les habitants, dont nous préservons ainsi le caractère institutionnel.

Engagés pour Rabastens

Voici donc l'avant-dernière tribune avant les élections municipales de 2026 où une nouvelle équipe s'installera à la mairie.
Nous espérons que les membres de cette nouvelle équipe s'engageront pour la commune, et non par intérêt personnel. Nous espérons qu'ils auront été choisis pour leur engagement, leurs compétences et leur capacité à travailler seul ou avec d'autres, qui qu'ils soient.
Nous espérons que la nouvelle mairesse ou le nouveau maire saura fédérer, non seulement les élu.e.s de sa majorité, mais aussi celles et ceux des autres listes qui feront partie intégrale du conseil municipal. Nous espérons qu'elle ou il ne se privera pas des compétences et expériences des élu.e.s de l'opposition et les impliquera dans les discussions et prises de décision. Nous espérons qu'elle ou il sera réaliste dans ses ambitions et, par conséquent, saura tenir ses promesses de campagne.
Nous espérons qu'elle ou il sera la mairesse ou le maire de toutes les rabastinoises et de tous les rabastinois, quelle que soit leur opinion politique.
Nous espérons que la continuité des affaires en cours sera assurée par un vrai passage de flambeau en toute intelligence, évitant ainsi une perte de temps à vouloir tout mettre à plat et en remettant en cause tout ce qui a été fait pendant les mandats précédents.
Enfin nous espérons que la priorité absolue sera la conservation et la protection de notre centre bourg historique, fleuron de la région, malmené depuis des décennies, entre autre par une circulation automobile croissante et des aléas dûs au réchauffement climatique.
Ann Barnes, Paul Bozzo

Rabastinois au cœur

Monsieur le Maire est-il un prestidigitateur ?
Communication en utilisant tous les médias disponibles (presse locale, départementale, journal municipal, Facebook), occupation permanente du terrain (cérémonies sous divers prétextes, réunions publiques répétitives, inaugurations en tout genre, présence là où les photographes consensuels prennent des photos pour sa publicité) : cette communication cache en réalité son incapacité à aller au-devant de ses concitoyens et à répondre concrètement à leurs préoccupations et attentes.
Il convient de souligner un manque d'investissement au sein de l'agglomération, ce qui entraîne une perte de représentation de notre commune qui laisse filer ses prérogatives en étant renvoyée (pourtant troisième commune de l'agglo par le nombre d'habitants) au rang de dépendance.
Il en est de même pour les projets communaux insuffisamment travaillés et bien souvent confiés à des cabinets extérieurs sans qu'il y ait débat du groupe majoritaire et décision argumentée du Maire. Cela entraîne des dépenses supplémentaires suite à des incohérences ou des revirements dans les choix (piscine et camping, plan de circulation, bornes rétractables sur les Lices qui ne fonctionnent pas, parking place Auger Gaillard, traitement du dossier caisse d'épargne, vidéo protection, etc…).
Monsieur le Maire souhaite se représenter à vos suffrages, mais pour quoi faire ? Continuer à agir de la sorte tout en ignorant les attentes des Rabastinoises et Rabastinois qu'il ne daigne pas recevoir avec des permanences et à qui il ne répond que rarement ou par une fin de non-recevoir ?
Une municipalité n'est pas une tour d'ivoire qui fonctionne en vase clos. Nous émettons le vœu que tous les habitants qui ne se retrouvent pas dans cette gestion autoritaire et qui attendent des élus une véritable écoute (en prenant part aux réflexions à travers des commissions participatives) se retrouvent et constituent un projet alternatif pour notre commune en 2026.
Alain Brest - Patrick Guénot

Couleurs Rabastinoises

Dans le respect du droit d'expression accordé aux groupes d'opposition, j'ai choisi de ne pas rédiger cette tribune, convaincue que les Rabastinois méritent mieux que les querelles personnelles alimentées par des procédés indignes d'un débat démocratique.
Il est d'ailleurs devenu habituel que le maire recycle nos tribunes pour rédiger la sienne, faute sans doute de vision claire ou de résultats à défendre.
Mon engagement reste guidé par une conviction simple: la dignité, la constance et le respect du collectif sont les seules réponses à la calomnie.
Car en politique comme dans la vie, ce ne sont pas les cris les plus forts qui mènent loin, mais les pas sûrs et déterminés de celles et ceux qui construisent sans relâche avec vous et pour vous l'alternance qui s'imposera.
Sandrine Madesclair

Élues indépendantes Rabastinoises

SCOT: Pourquoi nous nous sommes abstenus? Ce n'est pas une remise en cause du travail effectué par les services de l'agglomération ni les élus mais un problème de calendrier. Le vote effectif de ce document essentiel pour l'avenir du territoire interviendra la veille des élections municipales de 2026 qui entraîneront un changement au niveau de l'agglomération. Pour nous, cela frise le déni démocratique surtout que ce document cadre ne fait pas l'unanimité au sein même de l'agglomération et qu'un recours gracieux est déjà en cours ! Il était urgent donc, d'attendre pour obtenir un projet plus consensuel …
Le SCOT puis le PLUI qui suivra vont modifier profondément notre territoire, et auront des conséquences profondes sur le développement démographique, économique mais aussi agricole (notamment pour la viticulture) . En nous abstenant nous avons voulu ainsi tirer l'alerte auprès de nos concitoyens pour qu'ils participent activement à la consultation qui va être lancée. De nombreuses communes ont d'ailleurs émis de sérieuses réserves (Gaillac, Lisle sur Tarn…).
Si la lecture de ces documents est aride nous vous invitons à en lire les grandes lignes, il est encore temps de l'amender.
Isabelle Fouroux-Cadene et Anne de Guerdavid

Jean-Guy Leclair, conseiller municipal indépendant

Le texte de la tribune n'a pas été transmis.

NOUVEAU PLAN DE VILLE DISPONIBLE !

VILLE DE

Rabastens

MAIRIE

3 Quai des Escoussieres
81800 RABASTENS

05 63 33 64 00

mairie@rabastens.fr

Lien vers le plan

DISPONIBLE SUR RABASTENS.FR ET À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

N° 21 | OCTOBRE 2025

tous pour

Rabastens pour tous

Rabastens *Votre mairie vous informe*

p. 25

Les travaux de la piscine des Auzerals

p. 10

Nouveau plan de circulation

p. 21

Retour en images sur le forum des associations

Les aménagements du cimetière

www.rabastens.fr